

# Opération de Développement rural de GEMBLoux - Rapport annuel 2018

## 1. SITUATION GENERALE DE L'OPERATION POUR CE QUI CONCERNE LA 2<sup>ème</sup> OPERATION

Le PCDR de 2005 est arrivé à échéance en juillet 2015.

Le Conseil communal de novembre 2018 a adopté le projet de 2<sup>ème</sup> PCDR qui comprend 38 projets répartis dans les différents lots et 9 actions en lot 0.

*Le lot 1 est constitué des projets suivants :*

1.01	Aménager la place de Sauvenière en un cœur de village
1.02	Aménager la place de Lonzée en un lieu de convivialité
1.03	Créer une maison multiservices à Bossière
1.04	Créer une maison rurale à Beuzet
1.05	Améliorer l'attractivité du complexe nature dans et autour du Bois de Grand-Leez
1.06	Développer une vision globale de la vallée de l'Orneau au travers d'une maison de la nature et de l'environnement
1.07	Optimiser le réseau de chemins et sentiers et tenir à jour l'Atlas
1.08	Offrir une liaison alternative "modes doux" entre Les Isnes et la gare de St-Denis Bovesse
1.09	Créer et installer des panneaux "l'agriculture au fil des saisons"

1.10	Mettre en valeur les spécificités des villages
------	--

***Le lot 2 est constitué des projets suivants :***

2.01	Aménager la place de Grand-Leez
2.02	Embellir la place d'Isnes-les-Dames
2.03	Concevoir un lieu de convivialité à Bothey
2.04	Aménager une maison de village à Sauvenière
2.05	Réaffecter et réaménager le site des anciennes marbreries à Mazy
2.06	Améliorer la liaison modes doux entre Walhain et Grand-Leez via le RAVeL
2.07	Définir un plan global pour améliorer la mobilité intra-villageoise
2.08	Développer des projets innovants et citoyens en matière d'énergie
2.09	Affirmer une vision globale de la vallée de l'Orneau par l'aménagement d'un cheminement cohérent
2.10	Développer l'économie locale et alternative
2.11	Améliorer la cohésion et le vivre ensemble dans les villages

*Le lot 3 est constitué des projets suivants :*

3.01	Aménager la place de la gare à Ernage
3.02	Créer un lieu central de convivialité à Grand-Manil
3.03	Créer un espace médical pour premiers soins et interventions de jour
3.04	Créer un bassin naturel de baignade
3.05	Développer un ou des villages connectés
3.06	Créer du logement tremplin
3.07	Créer du logement intergénérationnel
3.08	Aménager davantage de zones naturelles
3.09	Gembloux, la ville la plus cyclable
3.10	Améliorer les transports en commun et alternatifs
3.11	Renforcer les liens entre acteurs du monde agricole

3.12	Valoriser les produits locaux et les circuits courts
3.13	Acquérir et aménager les abords de la maison des œuvres aux Isnes
3.14	Sensibiliser les Gembloutois à la vie agricole
3.15	Gembloux, commune "zéro-déchets"
3.16	Créer une liaison modes doux entre Bossière, Les Isnes, Ferooz et Gembloux
3.17	Sécuriser la liaison entre Sauvenière et le terrain de football

**2. TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX POUR CE QUI CONCERNE LA 1<sup>ère</sup> OPERATION DONT CERTAINS PROJETS SONT TOUJOURS EN COURS**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2005</b> <b>N° de visa : 05/46959</b>	PCDR classique <del>PwDR 2007-2008<sup>1</sup></del>	<b>Aménagement de l'ancienne maison communale de Grand-Leez en maison de village</b>	<b>Offrir aux associations locales un lieu de rencontre et de convivialité</b>	<b>836.000 €</b>
<b>Avenant 2007</b> <b>N° de visa : 07/45293</b>				
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				<b>27/04/2006</b>
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W				
Approbation du projet par l'A.C.				<b>02/08/2006</b>
Approbation du projet par le Ministre				<b>13/11/2006</b>
Adjudication :				<b>19/09/2006</b>
Décision d'attribution du marché				<b>07/06/2007</b>
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				<b>11/09/2007</b>
Début des travaux				<b>21/01/2008</b>
Réception provisoire				<b>25/02/2009</b>
Décompte final				<b>29/07/2009</b>
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>1.045.000 €</b>

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Montant du subside développement rural	<b>836.000 €</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	<b>1.170.759, 74 €</b>

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2006</b> <b>N° de visa : 06/41859</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>2</sup>	Aménagement d'un cœur de village à Ernage - Phase 1 : acquisition d'une parcelle	Offrir un lieu central multifonctionnel et intergénérationnel à la vie villageoise ernageoise	<b>36.000 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>			<b>Date :</b>	
Désignation de l'auteur de projet :				
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>			<b>Montant :</b>	
Montant conventionné à 100%			<b>45.000 €</b>	
Montant du subside développement rural			<b>36.000€</b>	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>2</sup> [Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises](#)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2007 N° de visa : 07/48649	PCDR classique <del>PwDR 2007-2008</del> <sup>3</sup>	Aménagement d'un cœur de village à Isnes - Phase 1 : acquisition d'un entrepôt	Offrir un lieu central multifonctionnel et intergénérationnel à la vie villageoise isnoise	148.800 €
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				186.000 €
Montant du subside développement rural				148.800 €
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>3</sup> [Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises](#)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2008-a</b> <b>N° de visa : 08/48180</b>	PCDR classique <del>PwDR 2007-2008</del> <sup>4</sup>	<b>Aménagement d'un espace de convivialité à Grand-Manil nord</b>	<b>Offrir un lieu de détente et de convivialité aux habitants du quartier</b>	<b>72.000 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				<b>En régie</b>
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				<b>26/02/2009</b>
Approbation de l'avant-projet par la R.W				<b>18/03/2009</b>
Approbation du projet par l'A.C.				<b>01/04/2009</b>
Approbation du projet par le Ministre				<b>25/11/2009</b>
Adjudication :				<b>12/02/2010</b>
Décision d'attribution du marché				<b>15/04/2010</b>
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				<b>04/10/2010</b>
Début des travaux				<b>17/01/2011</b>
Réception provisoire				<b>11/04/2012</b>
Décompte final				<b>12/04/2012</b>
Réception définitive				<b>04/09/2015</b>
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>90.000€</b>
Montant du subside développement rural				<b>66.802, 11</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				<b>68.400,65 € TVAC</b> <b>Décompte final</b>

<sup>4</sup> [Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises](#)



Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2008-b</b> <b>N° de visa : 08/48179</b>	PCDR classique <del>PwDR 2007-2008<sup>5</sup></del>	<b>Liaison entre Corroy-Le-Château et Gembloux</b>	<b>Permettre aux habitants de Corroy de rejoindre de manière sécurisée Grand-Manil et Gembloux via un itinéraire de voie lente</b>	<b>176.000 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				<b>En régie</b>
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				<b>26/02/2009</b>
Approbation de l'avant-projet par la R.W				<b>18/03/2009</b>
Approbation du projet par l'A.C.				<b>06/05/2009</b>
Approbation du projet par le Ministre				<b>22/06/2009</b>
Adjudication :				<b>18/11/2009</b>
Décision d'attribution du marché				<b>10/12/2009</b>
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				<b>14/04/2010</b>
Début des travaux				<b>16/09/2013</b>
Réception provisoire				<b>06/02/2018</b>
Décompte final				<b>25/02/2018</b>
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>220.000 €</b>
Montant du subside développement rural				<b>176.000 €</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>5</sup> [Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises](#)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsid
<b>2008-c</b> <b>N° de visa : 08/48604</b>	PCDR classique <del>PwDR 2007-2008<sup>6</sup></del>	<b>Aménagement d'un cœur de village à Ernage - Phase 2: exécution des travaux</b>	<b>Offrir un lieu central multifonctionnel et intergénérationnel à la vie villageoise ernageoise</b>	<b>312.000 € (+ 215.000 € relevant d'Infrasport)</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				<b>23/08/2007</b>
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				<b>06/03/2008</b>
Approbation de l'avant-projet par la R.W				<b>18/03/2009</b>
Approbation du projet par l'A.C.				<b>06/05/2009</b>
Approbation du projet par le Ministre				<b>26/08/2009</b>
Adjudication :				<b>02/12/2009</b>
Décision d'attribution du marché				<b>11/03/2010</b>
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				<b>31/05/2010</b>
Début des travaux				<b>27/09/2010</b>
Réception provisoire				<b>12/08/2011</b>
Décompte final				<b>07/11/2012</b>
Réception définitive				<b>12/08/2013</b>
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>605.000 €</b>
Montant du subsid développement rural				<b>282.610,48 €</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				<b>488.553,66 € TVAC</b>
				<b>Décompte final</b>

<sup>6</sup> [Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises](#)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2010-a</b> <b>N° de visa : 10/36704</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>7</sup>	Aménagement d'un cœur de village aux ISNES – Phase 2	Offrir un espace place central à la vie villageoise	<b>387.947, 50 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>			<b>Date :</b>	
Désignation de l'auteur de projet :			<b>05/05/2011</b>	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.			<b>22/12/2011</b>	
Approbation de l'avant-projet par la R.W			<b>31/01/2013</b>	
Approbation du projet par l'A.C.			<b>06/11/2013</b>	
Approbation du projet par le Ministre			<b>04/09/2014</b>	
Adjudication :			<b>06/11/2014</b>	
Décision d'attribution du marché			<b>26/02/2015</b>	
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre			<b>20/05/2015</b>	
Début des travaux			<b>02/11/2015 (travaux statés)</b>	
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>			<b>Montant :</b>	
Montant conventionné à 100%			<b>675.895, 00 €</b>	
Montant du subside développement rural			<b>387.947, 50 €</b>	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>7</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2010-b</b> <b>N° de visa : 10/36705</b>	PCDR classique <del>PwDR 2007-2008<sup>8</sup></del>	<b>Gembloux : valorisation d'un espace didactique à la réserve naturelle de l'Escaille – Phase 1 : acquisition d'une parcelle</b>	- Conserver et mettre en valeur des éléments du patrimoine culturel et historique - Créer des lieux didactiques de rencontre, de socialisation, de sensibilisation sur le caractère naturel de la commune	<b>44.000 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>			<b>Date :</b>	
Désignation de l'auteur de projet :				
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>			<b>Montant :</b>	
Montant conventionné à 100%			<b>55.000 €</b>	
Montant du subside développement rural			<b>44.000 €</b>	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>8</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
<b>2010-c</b> <b>N° de visa : 10/36757</b>	PCDR classique <del>PwDR 2007-2008<sup>9</sup></del>	<b>Aménagement de l'espace Costy à MAZY</b>	<b>Restructuration d'un espace de rencontre afin d'en améliorer sa convivialité intergénérationnelle</b>	<b>244.036, 39 € (+ 635.160 € Infrasport)</b>
		<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>		<b>Date :</b>
		Désignation de l'auteur de projet :		<b>05/05/2011</b>
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		<b>10/11/2011</b>
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		<b>16/05/2012</b>
		Approbation du projet par l'A.C.		<b>31/07/2013</b>
		Approbation du projet par le Ministre		<b>11/07/2014</b>
		Adjudication :		<b>22/12/2016</b>
		Décision d'attribution du marché		<b>22/12/2016</b>
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		<b>29/03/2017</b>
		Début des travaux		<b>16/10/2018</b>
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>		<b>Montant :</b>
		Montant conventionné à 100%		<b>1.040.315, 93 € ( dont subside                   Infrasport : 635.160 €)</b>
		Montant du subsidy développement rural		<b>244.036, 39 €</b>
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

<sup>9</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2010-c</b> <b>N° de visa : 10/36706</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>10</sup>	<b>Aménagement de la place de BOSSIERE</b>	<b>Restructurer le lieu central du village</b>	<b>284.448, 06 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				<b>05/05/2011</b>
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				<b>22/12/2011</b>
Approbation de l'avant-projet par la R.W				<b>21/01/2013</b>
Approbation du projet par l'A.C.				<b>06/11/2013</b>
Approbation du projet par le Ministre				<b>04/09/2014</b>
Adjudication :				<b>06/11/2014</b>
Décision d'attribution du marché				<b>26/02/2015</b>
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				<b>29/05/2015</b>
Début des travaux				<b>04/04/2016</b>
Réception provisoire				<b>15/02/2017</b>
Décompte final				<b>15/06/2017</b>
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				<b>508.896, 13 €</b>
Montant du subside développement rural				<b>277.146, 84 €</b>
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				<b>545.221, 96 €</b>

<sup>10</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2010-e</b> <b>N° de visa : 10/41053</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>11</sup>	Construction d'une salle polyvalente à GEMBLOUX	Offrir une infrastructure adéquate pour l'organisation d'animations pour les jeunes et les associations	<b>521.116, 83 €</b>
		<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>		<b>Date :</b>
		Désignation de l'auteur de projet :		<b>31/03/2011</b>
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		<b>15/12/2011</b>
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		<b>31/01/2013</b>
		Approbation du projet par l'A.C.		<b>02/10/2013</b>
		Approbation du projet par le Ministre		<b>27/03/2014</b>
		Adjudication :		<b>30/12/2014</b>
		Décision d'attribution du marché		<b>13/04/2015</b>
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		<b>23/03/2015</b>
		Début des travaux		<b>31/08/2015</b>
		Réception provisoire		<b>06/07/2016</b>
		Décompte final		<b>22/12/2016</b>
		Réception définitive		
		<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>		<b>Montant :</b>
		Montant conventionné à 100%		<b>706.233, 67 €</b>
		Montant du subside développement rural		<b>521.116, 43 €</b>
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

<sup>11</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
<b>2014</b> <b>N° de visa : 14/22980</b>	PCDR classique <del>PwDR 2007-2008</del> <sup>12</sup>	<b>Aménagement d'une liaison lente entre Loncée et Gembloux</b>	<b>Permettre aux habitants de Loncée de rejoindre de manière sécurisée Gembloux via un itinéraire de voie lente</b>	<b>581.982, 70 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>			<b>Date :</b>	
Désignation de l'auteur de projet :			<b>En régie</b>	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.			<b>09/04/2015</b>	
Approbation de l'avant-projet par la R.W			<b>08/08/2017</b>	
Approbation du projet par l'A.C.			<b>02/05/2018</b>	
Approbation du projet par le Ministre			<b>20/12/2018</b>	
Adjudication :			<b>26/02/2018</b>	
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>			<b>Montant :</b>	
Montant conventionné à 100%			<b>863.965, 40 €</b>	
Montant du subside développement rural			<b>581.982, 70 €</b>	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>12</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises



Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsid
<b>2015</b> <b>N° de visa :</b>	PCDR classique PwDR 2007-2008 <sup>13</sup>	Aménagement et liaison entre les deux centres de vie villageoise à Beuzet	Revaloriser cet espace et le rendre plus convivial et agréable en y réalisant quelques aménagements et en améliorant l'accessibilité piétonne du lieu	<b>151.480, 94 €</b>
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>			<b>Date :</b>	
Désignation de l'auteur de projet :			<b>08/05/2018</b>	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>			<b>Montant :</b>	
Montant conventionné à 100%			<b>252.468, 24 €</b>	
Montant du subsid développement rural			<b>151.480, 94 €</b>	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

<sup>13</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

### 3. TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
<b>2005</b> <b>N° de visa : 05/46959</b>	PCDR classique PDR 2000-2006	<b>Aménagement de l'ancienne maison communale de Grand-Leez en maison de village</b>	<b>Offrir aux associations locales et supra-locales un lieu de rencontre et de convivialité</b>	<b>1.170.759, 74 €</b>	<b>29/07/2009</b>
<b>Avenant 2007</b> <b>N° de visa : 07/45293</b>	Phasing-out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008 <sup>14</sup>				

<b>Etat du patrimoine :</b>				
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>			<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				
<b>Le bien est-il loué ?</b>			<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué<sup>15</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel		
	Type	Montant annuel		

<sup>14</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>15</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>16</sup>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	<p><b>Une convention de gestion et d'occupation de la maison de village a été signée en février 2010 entre la Ville et l'ASBL « Espace Grand-Leez » laquelle regroupe une diversité d'associations locales. Par cette convention, la Ville met, à titre gratuit, la maison de village à disposition de l'ASBL qui en contrepartie prend en charge les frais de consommations électriques, en eau, en raccordement téléphonique, les assurances diverses, la taxe sur les déchets, les prestations et fournitures d'entretien, la gestion administrative et toutes autres charges relevant d'une charge de type locatif. Ces coûts étant répartis sur les coûts d'occupation des locaux et l'entretien des communs étant à charge de la Ville.</b></p> <p><b>L'objectif prioritaire de « Espace Grand-Leez », association de fait depuis juillet 2000 devenue ASBL depuis en avril 2004, fut dès le départ de redonner vie à l'ancienne ancienne maison communale afin d'offrir au village de nouveaux locaux de rencontre et d'activités collectives. Ainsi, l'Art 3 des statuts de l'ASBL précise « L'association se fixe comme mission prioritaire de doter la communauté locale de locaux de rencontre et d'activités collectives, (...) d'obtenir la réaffectation de l'ancienne maison communale, ainsi que de participer à la gestion ultérieure des lieux »</b></p> <p><b>Ce premier objectif, important s'il en est, n'était pas le seul. L'association s'est donné aussi pour but plus général de promouvoir et soutenir l'animation au sens large et toute initiative visant à améliorer le cadre de vie et la rencontre entre habitants de différentes tranches d'âge, entre anciens et nouveaux habitants à Grand-Leez et d'ailleurs.</b></p> <p><b>Les activités proposées sont donc d'ordre social, culturel, sportif ou d'intérêt général.</b></p>

**<sup>16</sup> A titre d'exemple :**

**Ateliers ruraux :** type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

**Maisons de village :** nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...

**Maison multiservices :** nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

**Espace publics de convivialité :** lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

Mis en forme

Mis en forme

	<p>Le bâtiment est composé de salles de différentes dimensions, permettant d'occuper des espaces variés en fonction des besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rez-de-chaussée : une salle de 70 m<sup>2</sup> avec bar ;</li> <li>- 1er étage : une salle modulable de 130 m<sup>2</sup> de même qu'une cuisine dotée d'un équipement de base et d'une arrière cuisine. Un local de 15 m<sup>2</sup> est également disponible à cet étage ;</li> <li>- 2d étage : une salle de 70 m<sup>2</sup> située à l'arrière du bâtiment (derrière le local du Club des Jeunes) ;</li> <li>- 3ème étage : deux petites salles de 35 et 25 m<sup>2</sup>.</li> </ul> <p>L'accès au bâtiment et les sanitaires sont aménagés pour les personnes à mobilité réduite et les salles des 2 premiers étages sont desservies par un ascenseur.</p> <p>Des sanitaires sont accessibles à chaque étage.</p>					
Impact des activités sur l'emploi	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%;"> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> </table>					

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final
------------------------	-------------------	--------------------	--------------------	----------------

	(biffer les mentions inutiles)			Montant	Date approbation
<b>04/04/2006</b> <b>N° de visa : 06/41859</b>	PCDR classique PDR 2000-2006 <del>Phasing out objectif 1 2000-2006</del> PwDR 2007-2008 <sup>17</sup>	<b>Aménagement d'un cœur de village à Ernage - Phase 1 : acquisition d'une parcelle</b>	<b>Offrir un lieu central multifonctionnel et intergénérationnel à la vie ernageoise</b>		

<b>Etat du patrimoine :</b>					
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>				<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
<b>Le bien est-il loué ?</b>				<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué<sup>18</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel		
	Type		Montant annuel		
	Type		Montant annuel		
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel		
	Type		Montant annuel		
	Type		Montant annuel		

<sup>17</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>18</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices = recettes moins charges	Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>19</sup>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Cœur de village
Impact des activités sur l'emploi	

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final
------------------------	-------------------	--------------------	--------------------	----------------

**<sup>19</sup> A titre d'exemple :**

**Ateliers ruraux :** *type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...*

**Maisons de village :** *nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...*

**Maison multiservices :** *nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés*

**Espace publics de convivialité :** *lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)*

Mis en forme

Mis en forme

	(biffer les mentions inutiles)			Montant	Date approbation
<b>27/12/2007</b>	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008 <sup>20</sup>	<b>Aménagement d'un cœur de village à Isnes - Phase 1 : acquisition d'un entrepôt</b>	<b>Offrir un lieu central multifonctionnel et intergénérationnel à la vie villageoise isnoise</b>		
<b>N° de visa : 07/48649</b>					

<b>Etat du patrimoine :</b>					
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>				<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
<b>Le bien est-il loué ?</b>				<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué<sup>21</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel		
	Type		Montant annuel		
	Type		Montant annuel		
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel		
	Type		Montant annuel		
	Type		Montant annuel		

<sup>20</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>21</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.



Bénéfices = recettes moins charges	Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>22</sup>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Cœur de village
Impact des activités sur l'emploi	

**22. A titre d'exemple :**

**Ateliers ruraux :** *type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...*

**Maisons de village :** *nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...*

**Maison multiservices :** *nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés*

**Espace publics de convivialité :** *lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)*

Mis en forme

Mis en forme

#### 4. RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Année de l'installation de la CLDR (pour la 2 <sup>ème</sup> opération)	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
01/02/2017	01/02/2017	27/02/2019 (renouvellement du quart communal et modification des représentants de la population) CLDR de 60 personnes en février 2017 => à 43 membres en février 2019	27/02/2019
Date des réunions durant l'année écoulée	CLDR 12 mars 2018 = 27 personnes		
	CLDR 16 mai 2018 = 28 personnes		
	CLDR 5 juin 2018 = 21 personnes		
	CLDR 17 octobre = 27 personnes		

<p><b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b></p>	<p>L'année 2018 a été consacrée à la rédaction des fiches-projets et la finalisation du nouveau PCDR. Les membres CLDR ont été actifs tant au niveau de la CLDR (4 réunions) qu'au niveau de divers groupes de travail.</p> <p>9 actions en lot 0 ont d'ailleurs été mises en place ou continuées en 2018 avec l'appui des membres de la CLDR :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inventaire des besoins par village <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Après un gros travail de recensement par au moins un représentant/village des besoins en infrastructures ou aménagements légers, le travail a été cartographié par 2 membres CLDR</li> <li>✓ Des pistes d'exploitation possible ont été définies</li> </ul> </li> <li>2. Commission Agricole Communale : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Instituée en juillet par le Conseil communal (18 membres (+ 1 représentant de l'Agrobiopôle + 2 représentants de la Ville)</li> <li>✓ Favoriser le lien entre monde agricole et Ville et entre monde agricole et les villageois</li> <li>✓ Mise en place en 2019</li> </ul> </li> <li>3. Echange de bonnes pratiques entre associations <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Souhait de certaines associations de connaître le fonctionnement de structures qui fédèrent plusieurs associations afin d'en tirer des bonnes pratiques</li> </ul> </li> <li>4. Acquisition d'une parcelle pour agrandir l'espace extérieur de la salle du village des Isnes <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Souhait d'aménager un espace de respiration à côté de la maison des Œuvres (en lien avec une fiche-projet en lot3 du nouveau PCDR)</li> <li>✓ Contacts exploratoires informels ont été pris en 2018 avec le propriétaire par certains membres isnois de la CLDR</li> </ul> </li> <li>5. Acquisition du site des anciennes marbreries de Mazy <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Site de 2 ha acquis en septembre 2018 (en lien avec une fiche-projet en lot 2 du nouveau PCDR)</li> <li>✓ Projet retenu dans le cadre du Plan Marshall 4. 0 avec subvention de 926.000 € et lancement d'une procédure de reconnaissance en qualité du SAR</li> </ul> </li> <li>6. Gembloux, commune Zéro Déchet <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réponse de la Ville à un appel à projet début 2018 (objectif – de 100kgs/an/habitant) mais non retenu</li> </ul> </li> </ol> <p>Le projet de PCDR a été adopté par le Conseil communal en date du 27 novembre 2018.</p>
--	---

<b>Réflexion sur l'opération de développement rural suite</b>	<p>7. Week-end Agro-/Hortifolies</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Faire connaître de manière pédagogique les richesses du territoire et les savoir-faire locaux, en alternance</li><li>✓ En 2018, ce sont les Hortifolies qui ont été organisées avec + de 30 exposants et 5000 visiteurs</li></ul> <p>8. Sécurisation des grands axes au niveau des traversées de village</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Problématique des plusieurs villages traversés par des voiries régionales</li><li>✓ Identification de plusieurs points noirs</li><li>✓ Rencontre avec la DGO1 en octobre 2018 en vue d'une planification de travaux éventuels + pose de lidars en collaboration avec la zone de police, en collaboration avec des membres isnois de la CLDR</li></ul> <p>9. Le VélOrneau</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Une dizaine de membres ont pris à bras le corps l'organisation de al toute 1<sup>ère</sup> balade cycliste à travers l'entité (une quarantaine de kms à travers l'ensemble de l'entité)</li><li>✓ Balade qui s'est organisée à la mi-septembre et qui a rencontré un beau succès (+ de 500 participants)</li></ul> <p>L'avant-projet de PCDR a été adopté par la CLDR du 17 octobre 2018. Le projet de PCDR a été adopté par le Conseil communal en date du 27 novembre 2018.</p> <p>A l'heure d'écrire ces lignes, le PCDR est en attente d'approbation par le Gouvernement wallon.</p>
---	---

### 5. PROGRAMMATION AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1, soit 2019	1	Aménager la place de Sauvenière en un cœur de village	553.000 € TVAC	DGO3 – Direction du Développement rural	60% ou 80%
Année rapport annuel +2 et +3, la CLDR souhaite activer les 5 projets suivants (ordre de priorité non établi) :	1	Aménager la place de Loncée en un lieu de convivialité	706.000 € TVAC	DGO3 – Direction du Développement rural	60%
	1	Créer une maison multiservices à Bossière	1.286.000 € TVAC	DGO3 – Direction du Développement rural	80%
	1	Développer une vision globale de la vallée de l'Orneau au travers d'une maison de la nature et de l'environnement	763.000 € TVAC	DGO3 – Direction du Développement rural	80%

	1	Créer et installer des panneaux "l'agriculture au fil des saisons"	<b>50.000 € TVAC</b>	<b>DGO3 – Direction du Développement rural</b>	<b>80%</b>
	1	Mettre en valeur les spécificités des villages	<b>135.000 € TVAC</b>	<b>DGO3 – Direction du Développement rural</b>	<b>80%</b>